

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation du Conseil Municipal :	13.09.2022
Date d'affichage du compte-rendu :	25.09.2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	26

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2^{ème} Adjoint, M. Jean WAROUX 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie ROBION, 4^{ème} Adjoint, M. Patrick PETIT 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6^{ème} adjoint, M. Claude PAPOT 7^{ème} Adjoint, Mme Annie GONNORD 8^{ème} Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAULT, M. Christian GOUJEAU, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Christelle BIET et Mme Marie KOHLER.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Henri MOINARD, M. Alain HURIEZ, Mme Patricia DUFOUR et Mme Angélique BOURSIER qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian AUBERT, M. Claude PAPOT, Mme Annie GONNORD, M. MICHELET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claire VEQUE.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée.

En préambule, Monsieur le Maire, conformément à l'information communiquée à l'ensemble des élus, rappelle que Madame Claire Durquety a fait part de sa volonté de se retirer du Conseil Municipal, pour des motifs personnels. Sa démission a donc été actée le 30.08.2022. Il n'y a plus de remplaçant sur la liste des élus de 2020, le nombre d'élus composant le Conseil Municipal est maintenant de 26 (contre 27 théoriques).

Le point 5 de l'ordre du jour, relatif à la rénovation du chauffage du centre culturel ne sera pas traité, aucune offre afférente n'ayant été reçue. Un point relatif à la réfection du parking du stade sera ajouté et présenté par M. Patrick Petit.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2022.

Le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2022 ne suscite aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Annie Gonnord présente la proposition de la Commission Animation réunie le 7 septembre 2022, d'attribuer d'une subvention de 180 Euros formulée par l'association Chef-Boutonne Scrabble pour l'achat d'un ordinateur.

Sur proposition de la Commission Animation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

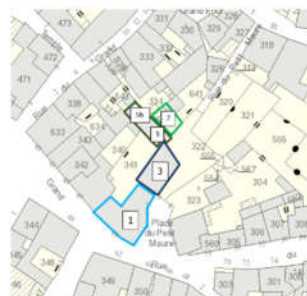
Christelle Biet souhaite que le règlement du fonctionnement de la Commission Animation soit revu en Conseil Municipal. Monsieur le Maire souscrit à cette remarque. Ce point doit être précisé dans le cadre de l'exercice 2023.

ACTUALISATION DE LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES PLACE DU PETIT MAURE

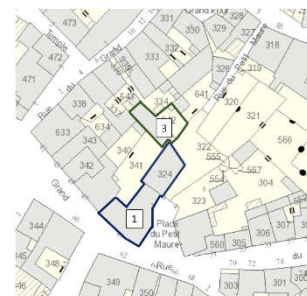
Monsieur le Maire explique qu'une décision du Conseil Municipal est nécessaire chaque fois qu'il y a des modifications dans la numérotation des maisons.

Une demande a été faite dans le cadre de la numérotation des immeubles suivants Place du Petit Maure qui pourrait ainsi être revue : voir plan ci-contre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la nouvelle numérotation des immeubles place du Petit Maure.



Version actuelle



Version validée

MARCHE POUR LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES CHAUFFERIES

Christian Aubert signale que la Commission des Finances s'est réunie le mardi 13 septembre 2022 pour examiner les offres reçues au titre des consultations lancées parmi lesquelles figure celle du marché pour la maintenance et l'entretien des 3 chaufferies de la commune. Une seule offre a été reçue, celle de Eiffage Energie Système.

La consultation portait sur 3 lots distincts concernant respectivement :

- Lot 1 : Nouvelle chaufferie mutualisée qui alimentera l'EHPAD et le lycée professionnel
- Lot 2 : Chaufferie « Mairie » : chaufferie actuelle
- Lot 3 : Chaufferie « Tillou »

Le marché qui pourrait être signé avec l'entreprise serait d'une durée de 2 ans, renouvelable deux fois par période d'un an. La seule entreprise à avoir répondu à l'appel d'offres est Eiffage Énergie Systèmes, basée à Poitiers.

Christian Aubert présente la prestation proposée par Eiffage Énergie Système et souligne que la société dispose d'équipes mobilisables sous 4 heures en cas d'incidents.

Eu égard aux tarifs proposés, la Commission des Finances propose de recourir aux services d'Eiffage Énergie Systèmes pour le lot 1 uniquement.

En effet, la maintenance des chaufferies existantes est assurée par les agents de la mairie. Il est rappelé que la chaufferie de Tillou constituant le lot 2 a été sortie du SPIC (cf délibération du 11 Juillet 2022).

Le CRER (Centre Régional d'Énergies Renouvelables) de Poitiers a été sollicité pour aider la collectivité à trouver une solution pour cette chaufferie qui est en surconsommation.

Monsieur le Maire indique avoir eu des retours favorables vis-à-vis des services proposés par Eiffage Services Systèmes.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) valide le marché le marché de 18.573 euros hors taxes pour le lot 1, auprès de la société Eiffage Énergie Services, ainsi que le classement sans suite des marchés pour les lots 2 et 3. Ce contrat sera pris en charge par le budget du SPIC Réseau de Chaleur.

RÉNOVATION DU CHAUFFAGE DU CENTRE CULTUREL Ce point est reporté comme annoncé en préambule

SPIC : TARIFS DES CHAUFFERIES 1 ET 2 DE CHEF-BOUTONNE

Christian Aubert rappelle les affectations : la chaufferie 1 chauffe la mairie, les écoles et l'actuel EHPAD et la chaufferie 2 chauffe le futur EHPAD et le lycée professionnel.

Après l'exposé des tarifs actuels, des conditions de la saison 2022-2023 et sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les tarifs des chaufferies 1 et 2 de Chef-Boutonne suivants :

Chaufferie 1 (actuelle) :

- R1 : 3.600 euros pour la mairie de Chef-Boutonne, 4.800 euros pour les écoles, 4.800 euros pour l'EHPAD
- R2 : 0.08 € hors taxe du kWh

Chaufferie 2 :

- R1 : 25 800 euros
- R2 : 0,045 au kWh.

SPIC : DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Après en avoir délibéré, les élus émettent à l'unanimité des votants, un avis favorable aux propositions de décisions modificatives du budget du SPIC pour tenir compte des décisions précédentes et pour tenir compte des fluctuations des tarifs d'approvisionnement. Ces modifications correspondent à 12.000 euros de dépenses supplémentaires et à 12.000 euros de recette complémentaires liées aux abonnés de la nouvelle chaufferie.

PARKING DU STADE — RÉFECTION DU SOL [POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR]

Patrick Petit rappelle que le sujet de la réfection du sol au parking du stade Jacques Courivaud a été discuté au sein de la Commission Patrimoine. Cependant, aucune décision n'avait été prise. L'endroit du parking qui est concerné est le point « tri sélectif ». La société Eurovia sollicitée, a transmis un devis.



Monsieur le Maire est interrogé sur une éventuelle participation au règlement de ce devis, sera demandée à la Communauté de Communes Mellois en Poitou qui a en charge les infrastructures du stade. Il répond que la zone concernée n'appartient pas à la CDCMP et donne à cette occasion divers exemples sur d'autres sites de la CDC

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants valident le devis de l'entreprise Eurovia 79 d'un montant de 13.068.18 € T.T.C pour ces travaux de reprise programmés avant la fin du mois d'octobre 2022.

NOUVELLES EXONÉRATIONS FISCALES

Christian Aubert indique que le point relatif aux nouvelles exonérations fiscales a été abordé en Conférence des Maires de la Communauté de Communes. Il y a deux ans, la Fédération des Gîtes Ruraux avait adressé un courrier à toutes les communes pour leur signaler qu'elles avaient la possibilité d'exonérer du foncier « bâti » la part affectée aux hébergements tels que les chambres d'hôtes, les gîtes et les hôtels. Une simulation des exonérations a été établie par la Direction Départementale des Finances Publiques, à partir des données que les communes ont bien voulu transmettre.

Si tous les hébergeurs de la commune de Chef-Boutonne étaient exonérés, cela représenterait annuellement entre 6.000 et 7.000 euros de recettes en moins. L'exonération n'est pas automatique, chaque hébergeur doit en faire la demande.

Il est précisé que la commune située en ZRR (Zone Rurale Revitalisée), peut bénéficier de cet abattement. Cela s'inscrit également dans le projet politique communal relatif à l'accompagnement et le développement par le tourisme.

Par ailleurs, il est précisé qu'une nouvelle disposition permet de taxer les logements vacants habitables. Pour une application au 1^{er} janvier 2023, la décision du Conseil Municipal devrait être prise avant le 1^{er} octobre 2022.

Monsieur le maire souhaite appliquer cette mesure collégalement avec un ensemble de communes qui y souscriraient également. L'échéance du 1^{er} octobre 2022 est, à ce titre, trop courte. Par conséquent la Commission des Finances propose de ne pas donner suite, dans l'immédiat, à ces propositions.

Une élue demande si une étude de la taxe « logement vacant » sera réalisée avant que le Conseil Municipal ne se prononce. Monsieur le Maire explique que comme toutes mesures fiscales, il s'agit effectivement et préalablement d'en mesurer les impacts. Le taux de vacances étant élevé dans la commune, il convient d'inciter à la rénovation, à la mise en location ou à la mise en vente des biens. En échange, les hébergeurs doivent être avantagés. Un logement vacant correspond à un logement habitable inhabité.

Christian Aubert s'engage à revenir auprès du Conseil Municipal sur ce point qui sera réétudié.

TAXE D'AMÉNAGEMENT -REVERSEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Christian Aubert explique que la Taxe d'AMénagement est un impôt local perçu par la commune et le département. Cette taxe est due pour les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme. Cette taxe permet le financement des équipements publics (réseaux, voiries) communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions et aménagements.

Toute création de surface de plancher, close et couverte, dont la superficie est supérieure à 5 m², est concernée par la taxe d'aménagement. Le calcul de cette taxe est fait à partir de la surface taxable de la construction créée multipliée par la valeur

Christian Aubert ajoute que le taux appliqué à Chef-Boutonne est de 1% tandis qu'il pourrait aller jusqu'à 5%. Le taux à l'échelle du département est de 2,5%. Pour la commune, le produit moyen annuel est de 1.500 euros.

La loi de finances 2022 oblige un partage de cette TAM entre les communes et l'EPCI. Cette loi considère que chaque collectivité doit participer aux opérations d'investissements importantes destinées aux réseaux, aux voies, etc. Le partage de la taxe d'aménagement est réparti à hauteur de 79% pour les communes et à hauteur de 21% pour la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou.

La Communauté de Communes propose que chaque collectivité (communes et EPCI) prenne une délibération de partage de la taxe d'aménagement avant le 1er octobre 2022, pour une mise en application au 1er janvier 2023, avec un vote pour un taux de 1%.

Monsieur le Maire ajoute que la recette des taxes d'aménagement de l'ensemble de la Communauté de Communes représente 200.000 euros. 4 communes perçoivent 75%, soit environ 150.000 euros. Pour les 58 autres communes, ce sujet ne représente pas un enjeu important.

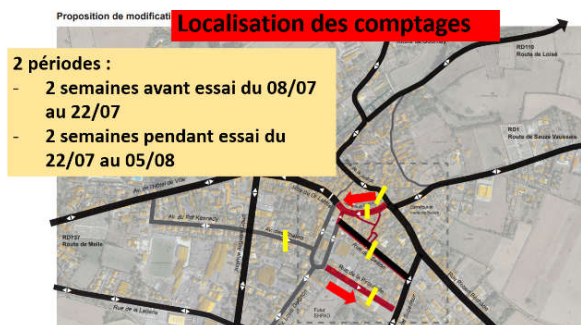
Monsieur le Maire le confirme que la mesure est révisable et explique qu'il faudrait revenir avant le 1er juillet 2023 devant les communes. Il s'agit d'une mesure temporaire pour répondre à l'obligation introduite par la loi de finances 2022.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants valident le taux de 1% représentant une taxe de 15 euros à destination de la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou.

SCHÉMA DIRECTEUR DE VOIRIES : RÉSULTAT DE L'ESSAI ET PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire dresse le bilan du comptage de véhicules effectué sur la Rue de la Justice, de la Fontaine vers la tête noire.

Monsieur le Maire indique, en conclusion, que l'essai du sens unique pour la rue du commerce oriente le flux (600 véhicules) à 50% sur la rue de la Pirounelle, à 30% sur la rue de la Justice et à 20% sur la rue du Seillon. L'essai du sens unique pour la rue de la Pirounelle oriente le flux (170 véhicules) à 25% sur la rue des Seillon et à 75% de la rue du commerce.



Après avoir délibéré sur ces résultats et les reports de flux de véhicules, il est rapporté que :

- Pour la rue de la Pirounelle, le Comité de Pilotage est favorable à la mise en place d'un sens unique allant du rond-point de la Liberté à la rue du Pont Supérieur. Il s'agit néanmoins d'améliorer l'arrivée au panneau « Stop » et de trouver une solution technique pour ralentir les véhicules. La rue de la Pirounelle est celle où les véhicules circulent le plus vite. Le Maître d'œuvre A21 a été sollicité pour savoir si une voie à double sens pour les vélos devait être mise en place. La réponse est en attente.

Monsieur le Maire rappelle que, pour la rue de la Pirounelle, il y a 1,50 mètre de trottoirs et 3,50 mètres de voie. Il reste entre 50 et 80 centimètres seulement. Les riverains de la rue de la Pirounelle sont favorables au sens unique.

- Pour la rue du commerce, le Comité de Pilotage propose de ne pas prendre de décision immédiate. Si un sens unique doit être mis en place, il le serait après la place du Petit Maure et la rue de la Graineterie. Ce sens unique serait mis en place une fois les travaux terminés.

Monique Parichaut rappelle que l'usage des vélos et trottinette va s'accroître. Il convient de créer les voies dédiées.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants valident la mise en place, rue de la Pirounelle, d'un sens unique allant du rond-point de la Liberté vers la rue du Pont Supérieur.

Monsieur le Maire présente la proposition du Comité de Pilotage pour le phasage des travaux pour la période 2023-2026.

Tronçons	Années proposées	Coût H.T.	Observations	Effacement réseaux souples (Électricité, Téléphone, électricité)	Effacement H.T.	Eau	Assainissement
Rue de la Pirounelle	2023	158 000,00 €		À réaliser	75 000,00 €		
Av. Gaud	2023		Réparation SIVU	À réaliser	217 000,00 €		Bon
Place du Petit Maure/Place Cail nord-est	2024	290 000,00 €		Programmation 2022			Programmé fin 2022
Rue du Dr Laffitte	2025	194 000,00 €		Programmation 2022		À réaliser	
rue du commerce	2026	260 000,00 €		À réaliser	23 000,00 €	À réaliser	bon

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le phasage soumis par le Comité de Pilotage. Il s'agira de discuter avec les concessionnaires pour les tronçons à rénover et d'autoriser A2i à préparer le marché de travaux à bons de commande 2023-2023. Enfin, il s'agit de préparer l'effacement des réseaux rue de la Pirounelle.

Rodolphe Fourré considère que les voies de l'avenue Gaud sont celles qui, dans la commune, sont dans le plus mauvais état. Monsieur le Maire explique que c'est une avenue où il y a peu de piétons. En raison des arbres et de leurs racines, la chaussée est abimée. Les arbres sont également en mauvais état. A2i proposent de déraciner ces arbres et de végétaliser l'avenue autrement. La problématique de l'avenue Gaud réside dans le fait qu'elle est déconnectée du centre.

Rodolphe Fourré confirme que la cohérence veut que les travaux soient prioritairement réalisés autour de la place Cail et de l'îlot. Il conviendrait néanmoins de faire les travaux nécessaires sur l'avenue Gaud, quitte à repousser l'échéance de quelques années. L'hypothèse d'une reprise par le SIVU est validée.

Monsieur le Maire explique que le phasage n'est pas gravé dans le marbre. Certaines contraintes peuvent l'amener à évoluer. Le phasage permet de déterminer le chiffrage d'une enveloppe de travaux à réaliser sur 4 ans. Le phasage permet d'entamer les discussions avec 4 B.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité des votants valident la proposition du Comité de Pilotage.

Monsieur le Maire signale que le marché à bons de commande sera étudié avec A2i. Un retour sera proposé au mois de janvier 2023 auprès du Conseil Municipal.

LANCEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE — CONVENTION AVEC LE SDIS

Monsieur le Maire diffuse en séance un extrait de la vidéo « Le Plan Communal de Sauvegarde »

Il explique qu'il convient de constituer un « Groupe Projet » auquel participeraient entre cinq et huit élus. Christian Goujeau, conseiller délégué à la sécurité, en serait l' élu référent et Stéphane Petit Garde Champêtre en serait le conseiller technique.

Une première réunion aurait lieu le 30 septembre 2022 à 14 heures afin de partager les informations nécessaires et de recueillir les questions à se poser. Un travail interne sera ensuite réalisé avec un nombre de réunions déterminé en fonction de l'avancement desdits travaux. Ce travail interne serait réalisé sur une période allant de deux à trois mois. Le SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) accompagnera le Groupe Projet dans ses travaux et lui fournira les documents dédiés.

Le SDIS veut mettre en place un exercice de gestion de crise qui serait déployé au 1^{er} semestre 2023. À cet effet, la restitution du contenu du plan communal de sauvegarde aurait lieu en début d'année 2023.

Interrogé sur l'identification d'éventuels risques sur la commune, Monsieur le Maire explique qu'il y a le risque inondation. Néanmoins, d'une manière générale, il s'agit de ne pas improviser en cas d'incident majeur. Un plan communal de sauvegarde a été mis en place à Sauzé-Vaussais et apporte pleinement satisfaction sur la méthode.

Les membres du Conseil Municipal qui souhaitent participer au Groupe Projet sont invités à se déclarer.

Les candidatures volontaires de Christian AUBERT, Patrice BAUDOUIN, Patrick COIRAULT, Christian GOUJEAU, Claude PAPOT, Patrick PETIT et Marie-Claire VEQUE sont validées par le Conseil Municipal qui les mandatent ainsi pour participer aux travaux du Groupe Projet « Plan Communal de Sauvegarde » de la commune.

JOURNAL MUNICIPAL : ACTUALISATION DE SA PRÉSENTATION ET NOUVELLE DÉNOMINATION

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupe de travail « Communication-Journaux » a été créé et piloté par Marie Kohler.

Marie Kohler rappelle qu'un sondage a été réalisé au mois de décembre 2021 concernant l'évaluation des journaux municipaux Couleurs. Un groupe de travail a été constitué et les résultats du sondage lui ont été présentés au mois de février 2022.

Les journaux ont été jugés globalement « assez satisfaisants ». La faiblesse identifiée concerne le graphisme, le design et les illustrations.

Les résultats du sondage sont positifs s'agissant de donner une vue globale de l'action municipale, de rendre compte de l'actualité de la commune et d'annoncer les travaux et manifestations à venir. Les résultats sont moyens s'agissant de donner une image positive de la ville et d'expliquer concrètement quels sont les projets en cours. Enfin, les résultats sont insuffisants s'agissant de permettre au citoyen de mieux connaître sa ville, de faire connaître l'action des partenaires institutionnels et de cibler les publics spécifiques.

Le journal municipal est un outil de communication qui permet de rendre compte, d'annoncer et d'expliquer les actualités qui concernent la commune ainsi les projets et l'action municipale. 48% des sondés souhaitent que le journal municipal

soit publié tous les 2 mois et que ces rubriques concernent le patrimoine, les animations et la vie associative, la sécurité et le cadre de vie, et les commerces et les services. 90% des répondants estiment que les illustrations sont importantes, voire très importantes.

Le groupe de travail « Communication – Journaux » s'est réuni 5 fois depuis le mois de février 2022. Il a réalisé une étude comparative d'autres journaux municipaux locaux.

Il a acté que le journal serait publié tous les 2 mois et qu'il comprendrait 8 pages. Un agent sera formé de l'achat du logiciel sur lequel la maquette du journal est conçue. Un imprimeur sera choisi et la qualité du papier sera déterminée. Enfin, le fonctionnement du comité de rédaction sera choisi.

Entre le mois de mars 2022 et le mois de 2022, le groupe de travail a travaillé à la création d'une maquette, incluant le choix des polices d'écriture et des couleurs. En juillet 2022, une première maquette a été proposée pour le journal Couleurs Boutonne. En septembre 2022, une seconde maquette a été proposée pour le journal Couleurs À la Une.

En conclusion, deux noms de journaux ont été retenus : Les Murmures des Sources et L'Écho des Sources.

Deux propositions de maquettes sont diffusées en séance. Le travail du groupe est reconnu et félicité, le professionnalisme et la lisibilité de la nouvelle maquette salués par l'ensemble des élus.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à voter pour la nouvelle dénomination du journal parmi les deux propositions retenues par le groupe de travail.

Après en avoir délibéré, les élus par 24 voix (1 abstention et 1 voix pour l'autre dénomination), valident la dénomination « L'écho des Sources ».

Marie-Claire Veque demande si certaines rubriques seront partiellement traduites pour les résidents anglophones. Marie Kohler confirme que ce point également soulevé par le groupe de travail n'a pas donné lieu à décision définitive.

Marie Kohler ajoute que le comité de rédaction définira plus précisément, en amont, les attendus. Les idées de sujets à traiter dans le journal peuvent être adressées à l'adresse mail suivante : journal@chef-boutonne.fr. En tout état de cause, il convient d'étoffer le groupe de rédacteurs et/ou de correcteurs.

Monsieur le Maire indique que le premier numéro de **L'Écho des Sources** sera publié le 1^{er} janvier 2023 aux lieux et places du Couleurs à la Une et du Couleurs Boutonne.

STRATÉGIE DU PROJET DE TERRITOIRE 2030 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Monsieur le Maire signale que tous les territoires rédigent un projet de territoire. Le projet de territoire a pour objectif d'orienter et de fédérer une collectivité. Il donne un cap lisible pour tous les acteurs du territoire et dresse une feuille de route qui définit un horizon commun. Le projet de territoire est en lien avec d'autres projets stratégiques.

La définition du projet de territoire 2030 de la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou a été initiée en 2019 et a pris du retard en raison de la crise sanitaire. L'objectif est de le finaliser aux alentours du mois de novembre 2023. Le 30 juin 2022, la Communauté de Communes a validé la stratégie qui dégage les grands axes et objectifs à atteindre. Cette stratégie est l'aboutissement d'ateliers qui ont été organisés. 6 défis ont été définis :

- Partager et transmettre une culture commune
- Articuler mobilités et proximités pour structurer le territoire
- Construire l'attractivité économique sur la valorisation des ressources locales
- Nourrir le lien social et assurer l'inclusion et la solidarité
- (A) ménager le territoire et agir pour la transition écologique
- Partager et transmettre une culture commune
- Construire en coopérant

Derrière chaque défi, des actions seront mises en œuvre. Ces actions peuvent être communautaires, communales ou associatives. Les communes ont jusqu'au 30 octobre 2022 pour faire part de leur avis au Conseil Municipal.

Le document relatif au projet de territoire 2030 de la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que le document émane de toutes les réunions publiques qui se sont tenues depuis 2019.

Monsieur le Maire explique que les réunions ont véritablement repris au mois de juin 2021.

Marie Kohler signale qu'elle participait au Comité de Suivi qui était chargé de définir la méthodologie d'écriture du projet de territoire. Concomitamment, un travail est réalisé vis-à-vis de la stratégie d'attractivité économique et touristique.

Les méthodes sont différentes. Ce sont deux processus parallèles. En l'état, les conseillers municipaux doivent se prononcer sur des axes très généraux tandis que les actions n'ont pas été définies.

Monsieur le Maire explique que le projet de territoire donne une direction. Chaque politique sectorielle va avancer à son rythme et abondera le projet de territoire. Le projet de territoire est un document vivant, une feuille de route qui peut évoluer.

Christelle Biet souligne que la notion de veille est très importante. Cette notion ne figure pas sur l'évaluation progressive du document « Stratégie du Projet de Territoire Mellois-en-Poitou ». Il s'agit de savoir si ce projet permettra de prioriser les moyens financiers, notamment ce qui concerne les accords du pacte fiscal.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas forcément de lien. 1,5 millions d'euros ont été provisionnés pour des actions du projet de territoire Mellois-en-Poitou. Les financeurs n'apporteront les financements que s'ils ont connaissance d'un projet de territoire présentant une cohérence entre les actions.

Il est remarqué que la stratégie du projet de territoire résulte d'une démarche de démocratie participative inédite pour le Mellois-en-Poitou. Monsieur le Maire confirme que tout à chacun peut apporter sa contribution au projet de territoire. Ce dernier doit correspondre aux aspirations des habitants et des élus.

Les élus seront invités à se positionner lors de la prochaine réunion. Pour cela, il leur est demandé d'envoyer par mail leur ressenti et éventuelles remarques.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS-EN-POITOU

Marie-Claire Veque présente le Rapport Annuel sur la Qualité et le Prix du service d'élimination des déchets 2021. Elle souligne les faits marquants en 2021 :

- La généralisation de la redevance spéciale est intervenue à partir du 1^{er} juillet 2021 pour les gros producteurs produisant plus de 1.320 litre d'ordures ménagères par semaine.
- En matière de prévention des déchets, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés a fait l'objet d'une concertation et d'une rédaction du plan d'actions lors du 1^{er} semestre 2021. Ce programme a été adopté le 1^{er} juillet 2021, suivi de sa mise en œuvre.
- Le nouveau mode de collecte concerne le secteur du Lezayen, du Chef-Boutonnais et du Sauzéen. La communication afférente a été intensifiée, avec notamment 615 foyers sensibilisés en porte-à-porte.
- Les déchèteries ont été mises aux normes avec des signalétiques dédiées sur les sites de Brioux-sur-Boutonne, de Sauzé-Vaussais et de Chef-Boutonne. La commande des travaux de réalisation des garde-corps sur les sites de Celles-sur-Belle a été effectuée.

Les résultats des tonnages sont commentés par les élus dont certains contestent le non-respect du tri sélectif dans certains bacs de la commune. Marie-Claire Veque note par ailleurs, qu'il y a plus d'apports de déchets verts en déchèterie.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a eu beaucoup plus d'activité dans les déchèteries en 2020. Pendant le confinement, les citoyens ont fait du tri chez eux.

	Coût 2021 (en euros/habitant)	Rappel coût 2020
Ordures Ménagères	59,73	53,02
Collecte sélective	15,24	12,61
Déchèterie	27,10	25,88
Adm Gale et divers	26,16	22,66
TOTAL	128,3	114,17

Référentiel national ADEME (compta coût)

Coût aidé (HT)* :

- CCMP 2021/ hab. : 85,06€
- CCMP 2020 / hab. : 88,7€

→ Moyenne France rurale 2020 /hab. : 81€

* Coût aidé : ensemble des charges – les produits industriels (vente de matériaux...) – soutiens éco-organismes – aides publiques

Marie-Claire Veque signale divers projets parmi lesquels figurent : Poursuite du déploiement du nouveau mode de collecte, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Poursuite de la mise aux normes des déchèteries, Construction d'une nouvelle déchèterie à Lezay, Construction d'une base vie, Construction d'une Unité de Tri Valorisation Matière et Énergie (TVME) par le SMITED, Construction du centre de tri UNITRI

Diverses prospectives ont été établies parmi lesquelles figurent :

- Mise en œuvre d'études sur la collecte des biodéchets à la source, la construction d'une ressourcerie, l'harmonisation de certaines collectes (cartons, écoles)
- Gestion des déchets verts et des gravas sur le territoire afin de trouver des pistes d'économies et augmenter la durée de vie des installations (ISDI notamment)
- Réflexion sur la redevance spéciale dont les modalités pourraient être revues pour permettre de répondre plus rapidement aux enjeux de prévention
- Compétences et filières déchets à mutualiser à l'échelle du département et au-delà
- Nouvel organigramme cible de la DPGD

Monsieur le Maire explique que, pour chaque tonne enfouie, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est payée. Elle était de 25 euros en 2021. Elle augmente chaque année de 10 euros pour atteindre 65 euros en 2025. Il faut à chaque fois trier davantage pour baisser le tonnage afin de contrer l'augmentation de cette taxe. Depuis la mise en place des bacs jaunes, il y a -8% d'ordures ménagères et +33% d'emballages ménagers au Mellois-en-Poitou.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou.

Marie Kohler signale que, du 19 au 27 novembre, a lieu la semaine européenne de réduction des déchets. La Commission de Communauté propose des journées de broyage.

Monsieur le Maire souscrit à cette initiative. En 2023, des composteurs collectifs seront expérimentés à Chef-Boutonne. Elle ajoute que des kits de communications peuvent être obtenus pour la semaine européenne de réduction des déchets. D'autre part, des citoyens entreposent des effets parce qu'ils n'ont pas les moyens de les emporter à la déchèterie. À l'occasion de cette semaine, une initiative consisterait à placer des bennes pour que chacun y mette les encombrants.

Monsieur le Maire rappelle qu'une telle initiative est organisée deux fois par an pour les gros encombrants. Il n'incombe pas aux agents de la commune de faire le tri en déchèterie à la place des particuliers. Toutefois, d'autres actions spéciales doivent pouvoir être menées à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets.

CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE AVEC LES COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire souhaiterait qu'une commission communale soit créée avec les commerçants, artisans et entreprises de la commune, celle-ci aurait pour rôle de partager la stratégie communale, d'anticiper les problématiques liées aux travaux à venir, de partager les informations et de mettre en place des actions en commun. Cette commission serait constituée de cinq à sept élus et de cinq à sept représentants des commerçants, artisans et entreprises de la commune.

Une réunion générale réunissant le Conseil Municipal et ces professionnels pourrait permettre de rendre compte de l'étude Shop'in. Shop'in est une entreprise parisienne qui a réalisé une étude déterminant les carences et les points positifs du centre-bourg de Chef-Boutonne. Cette réunion serait l'occasion de les informer de la volonté de créer ce groupe de travail avec eux.

Christelle Biet demande comment sont définis les commerçants, artisans et entreprises de la commune, pouvant participer à ces réunions. Monsieur le Maire explique que les commerçants, artisans et entreprises de la commune disposent d'un numéro de SIRET. Cela inclut les petites comme les grandes entreprises. 110 professionnels, hors activités agricoles, seraient concernés.

Nicole Bettan s'étonne que des commissions soient constituées en dehors de tout projet stratégique. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une réponse à la stratégie « Petites Villes de Demain ».

Jean Waroux s'interroge quant à la représentativité des commerçants, artisans et entreprises, au sein de cette commission et craint que cela puisse augmenter le clivage parfois existant. Monsieur le Maire répond que tous les commerçants, artisans et entreprises de la commune seront invités à participer aux réunions de cette commission extra-communale. Shop'in va partager des idées d'orientations qui pourront être discutées avec les professionnels présents.

Christian Aubert pense que le renouvellement actuel de plusieurs commerçants constitue une opportunité supplémentaire pour concrétiser ce partenariat.

Monsieur le Maire souhaite réellement avoir des échanges et notamment dans le cadre des projets d'aménagement communaux tel que celui de l'ilot Place Cail.

Christelle Biet s'interroge sur l'absence de document-cadre pour border le fonctionnement de cette commission. Monsieur le Maire explique que ce document-cadre n'existe pas. Il s'agit néanmoins de créer un espace qui permette à chaque participant de s'exprimer.

Nicole Bettan souhaite que cette initiative ne se heurte pas à un défaut de participation. Monsieur le Maire estime qu'il n'y a aucun risque à créer une telle commission qui tend la main aux professionnels.

Après en avoir délibéré, les élus à la majorité des votants valident la création d'une commission communale avec les commerçants et entérinent les candidatures volontaires de Christelle BIET, Rodolphe FOURRÉ, Annie GONNORD, Christian GOUJEAU, Amanda HOLMES, Marie KOHLER, Sophie ROBION et Frédéric WATTEBLED pour y siéger en qualité d'élus.

NOUVEL EHPAD : POINT D'ÉTAPE

Monsieur le Maire signale que le nouvel EHPAD sera nommé « La Rosée d'Antan ».

Les résidents, les familles, les élus et les agents ont été sollicités pour proposer un nouveau nom à l'établissement. Environ soixante-dix noms ont été proposés. Le nom définitif a été choisi lors du CVS de l'EHPAD. Une visite de l'EHPAD est prévue, pour l'ensemble des Chef-Boutonnais, le 10 décembre 2022. Le cas échéant, l'EHPAD sera meublé, car sa réception est prévue pour la fin du mois de novembre 2022.

Des réflexions sont menées concernant l'entretien des espaces verts associés. Cet entretien pourrait être pris en charge par la commune, mais rien n'est acté sur ce point.

Frédéric Wattebled conseiller délégué pour le suivi des travaux, précise que les opérations de livraison du bâtiment débiteront dès le mois d'octobre 2022.

Des photos sont projetées et commentées par le Maire et Frédéric Wattebled. Parmi les échanges une question est posée pour savoir comment a été étudié le bâtiment thermiquement. Monsieur le Maire explique que le bâtiment dispose d'une salle climatisée. Le bâtiment est isolé par l'extérieur. Cette isolation fait entre 40 et 50 centimètres.

Frédéric Wattebled souligne que, malgré les impondérables, les délais ont su être tenus.

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET ÉLUS RÉFÉRENTS

Marie-Claire Veque signale que la prochaine réunion du CCAS se tiendra le 4 octobre 2022 à 18 heures.

Nicole Bettan signale que, à la suite de la présentation de Citadia, revue et corrigée pour la reconversion de la maison Ida Lucas, une réunion sera organisée le jeudi 29 septembre 2022 afin de revoir les prescriptions, les volumes et les destinations des pièces qui étaient validées par Citadia..

Elle indique par ailleurs, que le château a été extrêmement prisé à l'occasion des journées du patrimoine. Le premier jour, 95 personnes ont été reçues. Le second jour, 129 personnes avaient été reçues avant 16 heures.

Annie Gonnord signale qu'en Commission Animation, Mme Filipini a fait une présentation. Il a également été question du réseau de bibliothèques, suite à la réunion qui s'était tenue à Sauzé-Vaussais le 24 juin 2022. La réunion prévue en septembre 2022 a été repoussée à une date ultérieure.

Il n'y a pas eu de forum des associations en 2022, eu égard à un manque de réponses. Par conséquent, une rencontre sera organisée avec les associations le 19 novembre 2022.

Le marché de Noël se tiendrait le samedi 17 décembre 2022.

Il est précisé que des sapins seront disposés dans toutes les communes. Il y aura peu d'illuminations. D'autre part, il est proposé de mettre le sapin à la mairie.

Sophie Robion annonce l'arrivée d'un nouvel agent de chargé de développement dans la commune, suite à un départ. Il permettra d'accompagner la DGS, pour un certain nombre de dossiers.

D'autre part, le comité de jumelage Togo se tiendra le 18 octobre 2022.

Patrick Petit énumère les différents travaux qui ont été effectués. Plusieurs logements ont été refaits durant l'été 2022.

Un élu demande un point d'avancement du projet végétal. Patrick Petit répond que ce projet a été abandonné pour le moment. Monsieur le Maire précise que l'étude afférente a été reçue. Un compte-rendu sera proposé au sein de la Commission Patrimoine.

Jean Warouv annonce que la campagne de stérilisation des chats s'étend du 1^{er} septembre 2022 au 28 février 2023. L'association « Félins pour l'Autre » est d'accord pour reconduire la convention de partenariat qui était à l'œuvre en 2021. Il est autorisé à signer cette nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque les points suivants :

- Le pont, situé Route de la Varenne, est en train de s'effondrer. Il a donc été décidé d'interdire son accès par mesure de sécurité. Cette fermeture devrait durer au moins 6 mois. Tous les partenaires Symbo, ATT ont été consultés, notamment pour envisager la déviation nécessaire. Ce point sera suivi en Conseil Municipal. Les agriculteurs concernés par ce passage seront informés.

- Concernant l'électricité, il faut retenir le passage d'une charge de 70.000 euros à 190.000 euros pour 2023. Cette augmentation est conséquente. Ce point sera discuté au sein de la Commission des Finances.

- *Frédéric Wattebled* demande un complément d'information concernant les panneaux d'affichage. Monsieur le Maire signale que l'achat des 6 panneaux d'affichage installés, a été validé par le Conseil Municipal, tout comme leur emplacement. Frédéric Wattebled suggère de situer un panneau d'affichage devant l'école.

Un élu ajoute que les panneaux peuvent être positionnés sur des axes importants afin de capter précisément l'attention. Après divers échanges, Monsieur le Maire s'engage à revenir vers le Conseil Municipal sur ce point et voir si l'implantation peut être techniquement possible devant les écoles.

- Au mois d'octobre 2023, le Conseil Municipal délibèrera suite à l'enquête publique relative au parc des Genêts.

- Le samedi 17 septembre 2022, l'avenue Cail a été baptisée à Melle.

- *Pascal Truteau* signale que la sortie de la boulangerie, rue de Judée, devient très compliquée en termes de stationnement. Monsieur le Maire prend note de ce point et missionnera le garde champêtre pour y voir.

- *Rodolphe Fourré* demande quand seront faites les bornes pour le nouveau parking, place Cail. Patrick Petit répond que le fournisseur vient dans le courant de la semaine du 19 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et les rapports des élus référents ayant été présentés, Monsieur le Maire lève la séance.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 19 septembre 2022.

La secrétaire de séance
Marie-Claire Veque

Le Maire
Fabrice Michelet